

## **Informations relatives à la possession et à l'échange de vêtements et de draps privés**

Dans certains cas, les prévenus du centre pénitentiaire de Dortmund peuvent être autorisés à recevoir des vêtements et des draps privés. Ils doivent pour cela disposer d'un permis pour lequel ils doivent eux-mêmes déposer la demande. Il n'est, hélas, pas possible d'accepter de linge sans ce permis.

Lorsqu'un tel permis a été délivré et si l'échange régulier lors des visites est garanti, les vêtements et le linge suivants sont autorisés :

	<b>Type</b>	<b>Quantité</b>	<b>Description</b>
1.	Vêtements de dessus	6	Vêtements à manches longues ou chemises
2.	Pantalons	3	Pas de vêtements de sport
3.	Slips ou caleçons	14	
4.	Chaussettes	14	
5.	Sous-vêtements	14	Maillot de corps ou t-shirt
6.	Ceinture	1	Échange d'article abîmé
7.	Veste	1	Lors de la remise de la veste, veiller à ce qu'elle corresponde à la saison. L'échange a lieu en avril pour les vestes d'été et en octobre pour les vestes d'hiver.
8.	Chaussures	2	Pas de chaussures avec coussins d'air
9.	Draps	1	Draps et draps-housses

Les vêtements de sport sont fournis par le centre pénitentiaire de Dortmund.

Lors de la première remise du linge pour une visite au parloir, merci de prendre en compte que le nombre de vêtements autorisés doit être intégralement remis. Les remises partielles ne peuvent pas être acceptées.

Merci de remettre les vêtements et les draps dans un sac portant la mention du nom et de la date de naissance du détenu.

Ces vêtements ne doivent pas être des articles de marque de qualité. Les vêtements ornés de symboles, d'écussons et de signes distinctifs d'organisation et les vêtements de travail portant les inscriptions d'entreprises ne sont pas autorisés.

Si une veste, les chaussures ou la ceinture devaient être abîmées, ils ne peuvent être échangés que sur présentation de l'article détérioré.

Les vêtements perdus ou détruits ne sont pas remplacés. L'échange est effectué à l'identique.

L'autorisation de posséder des vêtements et des draps privés peut être révoquée en cas d'abus ou d'écart de conduite.

Cordialement,

L'équipe du portail et du parloir